



Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le

ID : 069-266910413-20230925-CCAS_2023DC0059-AU

S²LOW

Convention de prestations de services

Entre les parties soussignées :

D'une part :

L'**Association Haut Parleur**, régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social au 106 rue Président Edouard Herriot, 69002 Lyon

Représentée par Madame ROTHBERG, en sa qualité de Présidente de l'association

Ci-après dénommée, **le Prestataire**,

Et

D'autre part :

Le CCAS de Corbas, Espace Lachenal 18 C, rue des Marronniers, 69960 CORBAS

représenté par Monsieur le Maire Alain Viollet

Contact sur place : Mathilde Ledeur responsable du service d'aide et d'accompagnement à domicile : m.ledeur@ville-corbas.fr - tél 04 37 25 30 68

Ci-après dénommée, **le Bénéficiaire**,

Article 1er : Objet

La présente convention a pour objet l'animation de trois ateliers dans le cadre d'une action « Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Métropole de Lyon » en partenariat avec l'association Haut Parleur :

ATELIERS FESTIFS, COGNITIFS ET PHYSIQUES

Chaque atelier d'une durée de deux heures maximum, sera animé par deux professionnels de l'association Haut Parleur dans les locaux fournis par le bénéficiaire.

Production et Réalisation sonore et radiophonique à visée sociale ou thérapeutique

Association **Haut Parleur**, 106 rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon

linab@associationhautparleur.fr / 06 03 40 61 37 / 04 78 37 99 19 / www.associationhautparleur.fr

Association Loi 1901. N° Siret : 44537278200026

Article 2 : Dates et lieux d'exécution de la prestation

Ces ateliers, au nombre de 3, se dérouleront aux dates et dans le lieu mentionnés ci dessous :

Salle Lachenal 18 rue des marronniers 69960 Corbas

- Le mercredi **8 novembre 2023** de **9h15 à 11h15** « *Atelier Sons et expressions* »
- Le mercredi **15 novembre 2023** de **9h15 à 11h15** « *Atelier Tranches de rire* »
- Le mercredi **22 novembre 2023** de **9h15 à 11h15** « *Atelier Festifs* »

Article 3 : Obligations du prestataire

Le Prestataire s'engage à réaliser la prestation telle que définie à l'article 1 de la présente convention.

Le Prestataire s'engage à déployer ses meilleurs efforts à la bonne réalisation des présentes. A cet effet, le Prestataire s'organise librement.

Article 4 : Obligations du bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à :

- fournir au Prestataire toutes les informations utiles à la bonne exécution de la prestation de service.
- collaborer pleinement avec le Prestataire en vue du bon déroulement de la prestation de service.
- faire la promotion adaptée des ateliers afin d'assurer un nombre minimum de participants grands seniors (entre 6 et 15 participants)
- mettre une salle adéquate à disposition du prestataire pour toute la durée de l'atelier (deux heures)
- offrir une **petite collation de qualité** à destination des participants.
- déléguer au moins une personne de sa structure qui sera présente à chaque atelier.
- participer, dans la mesure du possible, à une évaluation destinée à un rapport final à la Métropole de Lyon. Cette évaluation qui se fera avec les animateurs de l'atelier, consiste à répondre à un questionnaire prévu concernant chaque participant. Cette évaluation ne doit pas excéder 15 mn de temps après les ateliers

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue jusqu'à la date de l'atelier final soit le mercredi 22 novembre 2023.

Production et Réalisation sonore et radiophonique à visée sociale ou thérapeutique

Association **Haut Parleur**, 106 rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon

linab@associationhautparleur.fr / 06 03 40 61 37 / 04 78 37 99 19 / www.associationhautparleur.fr

Association Loi 1901. N° Siret : 44537278200026

Article 6 : Résiliation

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles précédents entraînera, après une tentative de recherche de solution amiable, la résiliation de plein droit du présent contrat, 15 jours calendaires après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice des éventuels dommages et intérêts dus.

Le prestataire ne sera pas considéré comme défaillant ou tenu de verser des dommages-intérêts, si son incapacité de remplir ses obligations contractuelles résulte d'un cas de force majeure.

Si la résiliation d'une partie ou de la totalité du présent contrat incombe au Bénéficiaire, le prestataire lui adressera une facture, d'un montant égal à la rémunération brute des intervenants et des frais de déplacements, en lieu de dommages et intérêts.

Article 7 : Règlement des différends

Les parties s'engagent à faire preuve des meilleurs efforts pour tenter de régler, à l'amiable, tout différend relatif à la présente convention.

Toute réclamation du Bénéficiaire devra être adressée au Prestataire à l'adresse suivante :

Association Haut Parleur

Madame la Présidente, A.Rothberg

106 rue Président Edouard Herriot

69002 LYON

Article 8 : Juridiction compétente

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties, à propos de la formation, de l'exécution, ou de l'interprétation des présentes, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance de Lyon.

Les parties déploieront leurs meilleurs efforts à l'effet de résoudre leurs différends et ce, au préalable et à l'amiable avant tout recours contentieux.

Fait à Lyon, le _____ en deux exemplaires originaux,

Parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Le prestataire :

Nom du signataire :

A. ROTHBERG

Présidente Association Haut Parleur

Le bénéficiaire :

Nom du signataire :

Signature

Production et Réalisation sonore et radiophonique à visée sociale ou thérapeutique

Association **Haut Parleur**, 106 rue Président Edouard Herriot 69002 Lyon

linab@associationhautparleur.fr / 06 03 40 61 37 / 04 78 37 99 19 / www.associationhautparleur.fr

Association Loi 1901. N° Siret : 44537278200026

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20230925-CCAS_2023DC0059-AU